

COVID 19 : QUELLE AIDE POUR LES JEUNES CONSOMMATEURS ET LEUR ENTOURAGE ?

Les personnes déjà suivies dans une CJC* peuvent bénéficier d'un accompagnement à distance.

Il reste possible de démarrer un suivi dans certaines consultations jeunes consommateurs (CJC). Se renseigner par téléphone directement auprès de la structure.

Il est recommandé de téléphoner systématiquement avant de se déplacer.

Actuellement un travail de mise à jour des fiches de l'annuaire est en cours afin d'informer des changements d'horaires et des conditions d'accueil.

(*) CJC : Consultation jeunes consommateurs

Article en lien :

COVID-19 : pendant le confinement l'aide par internet reste ouverte